



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP/BUR/73/Inf.6  
25 octobre 2011  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Rome (Italie), 3-4 novembre 2011

**Rôles et modalités de la Commission méditerranéenne  
du Développement durable**





**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.358/5  
5 mai 2011  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

14<sup>ème</sup> Réunion de la Commission Méditerranéenne  
du Développement Durable

Budva, Monténégro, du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011

**RÔLES ET MODALITÉS DE LA  
COMMISSION MEDITERRANÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **RÔLES ET MODALITÉS DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### ***Introduction par le Secrétariat de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée***

A Marrakech, au cours de la 16<sup>ème</sup> Réunion ordinaire, les Parties contractantes de la Convention de Barcelone (IG 19/8) ont demandé au Secrétariat de procéder à une évaluation quinquennale (2005-10) des modalités de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (Décisions IG 17/5 en 2008 et IG 19/16 en 2009).

Dans ce contexte, le Secrétariat a commandé une analyse indépendante sur le rôle de la CMDD et des meilleures pratiques de travail pour le futur afin de stimuler le débat à la CMDD, qui est présentée dans le présent document. Il est important de noter qu'une version antérieure de ce document a été présentée et discutée au cours de la réunion du Comité directeur de la CMDD à Athènes (2 mars 2011).

Sur la base de ce document, la CMDD pourrait vouloir exprimer ses opinions sur un certain nombre de questions qui pourraient être soulevées sur le rôle et les modalités de la CMDD dans le futur:

- La portée de la CMDD et la focalisation sur ses fonctions.
- Les méthodes de travail de la CMDD dans le nouveau contexte.
- Les priorités sur lesquelles la CMDD devrait se concentrer dans le futur.
- Participation et mobilisation des acteurs.

## RÔLES ET MODALITÉS DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Introduction- Le passé et le présent

En 1996, les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, dans le contexte du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, ont mis en place la Commission méditerranéenne pour le développement durable. La CMDD est un organe consultatif et représente un forum pour les débats<sup>1</sup> sur le développement durable dans la région.

De plus, les Parties contractantes (CdP) ont adopté en 2005 la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. L'objectif de cette stratégie-cadre<sup>2</sup> est d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales de développement durable et d'initier un partenariat dynamique entre les pays dont les niveaux de développement sont différents.

La CMDD a été créée il y a 15 ans, consécutivement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992, qui a reconnu le besoin de rapprocher les perspectives sur le développement et la conservation de l'environnement. En substance, le rôle de la CMDD, en tant que Commission pour le développement durable (DD) était de sensibiliser l'opinion sur la nécessité de prise en compte des questions environnementales telles que la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, dans les politiques de développement. Dans le cas de la CMDD, en tant que partie du PAM, son rôle principal était d'assister les Ministères de l'environnement afin de soutenir leurs politiques et activités vis-à-vis des Ministères (sectoriels) du développement, en rapprochant les États, les autorités locales et les ONG.

Presque quinze ans après son lancement, la CMDD a contribué de plusieurs manières au PAM et à ses activités, en élargissant les perspectives et en liant la protection de l'environnement aux questions de développement, en enrichissant les discussions et le cas échéant, les politiques et les actions concernant la gestion environnementale autour de la Méditerranée, permettant ainsi un dialogue avec la société civile sur les questions de l'environnement et du développement. La CMDD a représenté une innovation à l'échelle globale, en tant que Commission spéciale pour le DD au niveau des mers régionales du PNUE, bénéficiant d'une coopération de longue date sur la protection de l'environnement dans la région soumise à la Convention de Barcelone et ses protocoles. À cet égard, la CMDD soutient le rôle catalytique du PAM dans la gouvernance régionale.

Toutefois, il a été remarqué dans certaines réunions (telles que la 8<sup>ème</sup> Réunion de la CMDD<sup>3</sup>) et certaines évaluations (à savoir l'évaluation SNDD<sup>4</sup>, l'évaluation SMDD) que le rôle de la CMDD était limité. Cela peut être attribué à divers facteurs influençant l'efficacité de la SMDD: l'horizon à long terme des stratégies de DD, la volonté politique et l'engagement, l'intégration et la cohérence, l'implication des acteurs concernés, l'absence d'évaluation efficace, la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance, etc. Ces facteurs reflètent également des discussions au niveau mondial, telles que les préparations pour la Réunion de la Commission sur le développement durable (Rio+20) en 2012 qui mettra l'accent sur l'exploitation sous une nouvelle forme des cadres institutionnels pour parvenir à un développement durable.

---

<sup>1</sup> PNUE/MED IG.8/7 Annex V

<sup>2</sup> SMDD document (p.2 Introduction)

<sup>3</sup> PNUE(DEPI)/MED WG. 217, Cavtat, 2003

<sup>4</sup> Evaluation SNDD

Entre temps, de vastes changements dans un contexte plus large ont créé de nouvelles perspectives sur les questions du DD à l'ordre du jour (à savoir l'approche des écosystèmes, le changement climatique, l'économie verte). De nouvelles initiatives et des acteurs (telles que l'Union pour la Méditerranée) développement des activités qui ajoutent de la complexité au contexte institutionnel pour le développement durable dans la région.

## **Le contexte plus large change: le développement durable dans le futur**

### *1. Changements relatifs au développement durable*

Au plan mondial, le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 a élargi le concept de développement durable en y incluant des questions liées au développement, telles qu'exprimées dans les Objectifs du millénaire. Ce sommet a rapproché les sujets environnementaux des problématiques sociales liées au développement et à l'environnement en mettant à l'ordre du jour les questions traditionnelles du développement telles que la pauvreté. Il a enrichi le dialogue, mais a fini par affaiblir la dimension environnementale qui représentait la principale inquiétude dans les périodes antérieures. Des réflexions plus récentes mettent en avant la nécessité de renforcer la contribution du pilier économique vers le développement durable, comme le prouvent les discussions sur l'approche de l'économie verte et le développement durable. Ces développements ont d'autres implications sur le rôle et la focalisation des Commissions sur le développement durable.

### *2. Poursuite du renforcement de la dimension internationale de la protection environnementale*

Le contexte de la politique de l'environnement devient de plus en plus « international » dans le sens où les questions et politiques environnementales progressent dans l'échelle institutionnelle dans la mesure où ces problématiques deviennent prégnantes au plan mondial, comme le prouve le rôle de plus en plus dominant de la gouvernance mondiale dans les affaires environnementales (biodiversité, changement climatique, gestion à grande échelle de l'écosystème). La formule « pensez globalement, agissez localement » induit la recherche de l'adhésion et de la contribution du niveau local aux inquiétudes globales relatives à la consommation et à la production durables (SCP) ou au changement climatique. Ces développements ont également une implication en ce qui concerne le périmètre et la portée du développement durable.

### *3. Changements institutionnels*

De nouveaux et d'anciens acteurs développent leurs propres activités dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable aux niveaux mondial, national et local, ajoutant à la complexité des structures. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté un plan stratégique 2011-2020 comportant cinq objectifs stratégiques et vingt objectifs relatifs aux questions du développement durable. Les agences de développement (Banque mondiale, FAO, PNUD, etc.) mais également la CCNUCC et la CDD élargissent leurs programmes et activités vers le DD en adoptant des cadres de politiques globales, comme par exemple l'Approche des écosystèmes ou la perspective de l'économie verte, qui fournissent des plateformes opérationnelles facilitant l'intégration des questions environnementales et de développement. Ces plateformes répondent aux nouveaux défis du développement durable.

*La complexité croissante de l'activité internationale et l'élargissement de l'agenda embrouille encore plus le rôle de la dimension régionale sur le développement durable en recherchant l'intégration en tirant avantage des initiatives et des plateformes de développement.*

## **Le contexte régional change**

En plus d'être influencé par les changements du contexte au sens large, le contexte régional de la coopération environnementale change également de perspective. En Méditerranée, le PAM a induit une coopération de plus en plus intense dans le domaine de la protection de l'environnement. L'agenda régional change en termes d'approche, d'objectif de complexité des activités liées au développement durable:

### *1. Une approche d'intégration*

A Almeria (2008), les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont décidé de lancer le processus de mise en place de « l'approche des écosystèmes » afin de s'approcher de l'objectif visant une « Méditerranée saine avec un écosystème marin et côtier productif et biologiquement diversifié pour le bienfait des générations présentes et futures » (Décision IG 17/6), au moyen de trois objectifs stratégiques:

- i. Protéger, permettre la récupération et, lorsque c'est possible, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers – protégeant ainsi la biodiversité marine – afin d'obtenir et de maintenir un bon état écologique permettant une utilisation durable.
- ii. Réduire la pollution de l'environnement marin et côtier afin de garantir qu'il n'y a pas d'impact considérable sur la santé humaine ou sur l'écosystème et/ou sur l'utilisation de la mer et des côtes.
- iii. Préserver, renforcer et restaurer un équilibre entre les activités humaines et les ressources naturelles maritimes et côtières et réduire leur vulnérabilité face aux risques.

Ces objectifs remettent l'accent sur l'interaction des écosystèmes humains et naturels et fournissent un thème global pour le PAM, au cœur de la coopération méditerranéenne pour la protection des zones marines et côtières, établissant de la même manière un cadre de référence pour le développement dans la région.

### *2. Structures de plus en plus complexes*

Au cours de la dernière décennie, des développements importants ont eu lieu dans la région (par ex. Le lancement de « l'Union pour la Méditerranée », l'élaboration de la « Stratégie pour l'eau en Méditerranée », la promotion de l'initiative « Horizon 2020 » et l'initiative européenne de l'eau – Composante méditerranéenne, etc.), qui mettent l'accent sur la nécessité de travailler au moyen de structures régionales. Ces développements doivent être pris en considération afin d'évaluer les opportunités de complémentarité et de synergie pour une meilleure intégration des activités et une efficacité accrue.

### **Portée de la CMDD**

Le contexte émergent de nouvelles activités et de nouveaux acteurs donne l'opportunité de repenser le rôle de la CMDD dans:

- la facilitation de l'intégration de l'environnement,
- le renforcement de la coordination transectorielle et intersectorielle de la politique environnementale ainsi que son développement aux niveaux nationaux et régionaux.

Dans ce contexte la CMDD peut fournir une précieuse plateforme de référence et des outils pour renforcer le dialogue régional sur les questions de l'environnement et de développement en :



- i. explorant la cohérence des actions visant à promouvoir l'intégration de l'environnement dans les politiques et les programmes de développement, à travers la mobilisation d'acteurs concernés/participants au-delà des Parties contractantes, OIG, ONG et autorités locales et en intégrant le secteur privé,
- ii. assistant les Parties contractantes afin d'introduire les questions environnementales dans les politiques sectorielles,
- iii. abordant un agenda régional sur le développement durable en soulevant des questions et priorités pertinentes au-delà du niveau national.

Ces fonctions annoncent un rôle complexe pour la CMDD dans le futur et préfigurent trois caractéristiques possibles et des fonctions<sup>5</sup> basiques, distinctes et interdépendantes telles que :

- Un *forum* destiné à rechercher des synergies parmi les acteurs principaux sur des questions importantes de développement durable
- Un *conseil consultatif* focalisé sur les interactions sociales, économiques et environnementales afin d'aider la prise de décision sur l'intégration environnementale et/ou :
- Un *groupe de réflexion* soulignant et explorant les questions futures.

L'analyse S.W.O.T.<sup>6</sup>, qui évalue en termes généraux les avantages et les inconvénients de chacune des trois fonctions sur la base des caractéristiques internes et externes du système, souligne la nécessité de considérer ces fonctions en terme de défis à venir mais en prenant également en considération les orientations et ressources fournies par la CdP pour la CMDD. Il est évident que chaque tâche a une implication sur le rôle et les méthodes de travail de la CMDD.

En principe, les trois fonctions basiques pourraient contribuer de diverses manières à la CMDD dans son rôle d'intégration de l'environnement et du développement, chacun dans un type de rôle particulier avec différentes méthodes de travail et d'organisation. En bref:

- un **Forum** constitue une base de référence valable et politiquement solide afin de discuter et de débattre des questions nouvelles et stimulantes, parfois ambivalentes, afin d'atteindre un consensus basique sur les principes, les objectifs, les priorités, les stratégies, les priorités d'actions, etc. La plupart des questions relatives au développement durable entrent dans ce type de débat. Sa valeur particulière réside dans la sensibilisation sociale, la mobilisation des acteurs principaux, l'établissement d'un consensus régional en encourageant les discussions sur des points de vue multiples, le renforcement de l'image régionale au niveau mondial, etc.

- Un **Conseil consultatif** constitue une base de référence régulièrement utilisée pour l'analyse et la coordination politique, en explorant les options stratégiques, les actions, la mise en œuvre de programmes, etc. Cet outil est adapté aux politiques ayant une composante économique/technique/scientifique. Les questions d'intégration environnementale (à savoir l'élaboration de politique DD appliquée) sont plus appropriées pour ce type de plateforme de discussion, comme par exemple l'approche des écosystèmes ECAP, qui apporte des dimensions socio-économiques aux perspectives de protection de l'environnement. Sa valeur particulière réside dans la sensibilisation et le soutien aux inquiétudes relatives à l'environnement et au développement, à travers des acteurs sectoriels, l'amélioration de la capacité opérationnelle régionale, etc.

---

<sup>5</sup> Celles-ci sont codifiées et présentées pour des raisons comparatives en Annexe 1.

<sup>6</sup> Annexe 2.

- Un **groupe de réflexion** constitue une base solide de référence pour réaliser une analyse en profondeur des questions complexes, apporter une vision nouvelle enrichissant les perspectives. Cet outil est adapté aux aspects ou questions non explorés ainsi qu'à l'analyse au niveau stratégique ayant pour objectif de générer des développements sur le long terme anticipés ou prévus, dépassant la capacité habituelle des systèmes de prise de décision. Sa valeur particulière est qu'il apporte une perspective plus large, une sensibilisation sur des questions futures, et stimule une perspective sur le long terme pour l'élaboration de politiques, etc.

Il est évident que les trois fonctions sont importantes dans l'élaboration des politiques et il serait idéal de disposer de chacune d'entre elles, particulièrement dans les cas de politiques impliquant des questions complexes telles que celles liées au développement durable et à la coopération régionale. Une telle option pourrait être un objectif sur le long-terme du PNUE PAM.

Le tableau suivant indique les possibles effets des trois fonctions en termes de sensibilisation et de mobilisation de la société civile, d'exigence de complexité organisationnelle et de ressources, de contribution aux politiques, aux plans et aux programmes de développement durable.

	<b>Capacité à sensibiliser</b>	<b>Participation typique</b>	<b>Complexité/demande de ressources</b>	<b>Capacité de soutien à la politique</b>
<b>Forum</b>	Globale/ régionale	Etendue/la plus large	Simple/coûts élevés	Relativement élevée
<b>Conseil consultatif</b>	Régionale	Large/intersectorielle	Complexe/coûts moyens	Elevée
<b>Groupe de réflexion</b>	Limitée	Limitée	Relative/moyenne	Elevée

Dans la perspective des défis émergents, des opportunités précédemment évoquées et du mouvement global en faveur du renforcement de l'intégration de l'environnement dans le développement durable, il est important de rehausser le rôle de la CMDD dans son soutien envers les Parties contractantes de la Convention de Barcelone et le PNUE/PAM, pour la protection des ressources marines et côtières dans la Méditerranée.

Afin de renforcer la CMDD, les hypothèses basiques suivantes doivent être prises en considération:

- Les trois fonctions (forum, conseil consultatif et groupe de réflexion) sont nécessaires car elles présentent des avantages. Ainsi le choix de la fonction doit être plus amplement exploré sur la base des priorités perçues, des ressources disponibles et des capacités institutionnelles permettant de se concentrer sur les questions pertinentes à l'ordre du jour de l'agenda régional.
- La CMDD est un soutien essentiel au PAM et doit être développée dans ce contexte et en étroite collaboration, conformément aux priorités du PAM et au programme de travail.
- La priorité à l'intégration: sur la base des priorités du PAM, *étendre les capacités du PAM à l'intégration environnementale* est une préoccupation principale.
- La priorité devrait être donnée aux questions régionales liées au développement durable et en recherchant des réponses régionales à des problèmes mondiaux.

En prenant en compte les éléments précités, une approche serait de renforcer la fonction consultative de la CMDD. Sur la base des expériences passées de la CMDD et de sa contribution au PAM, il serait utile de se focaliser sur les questions d'intégration environnementale en relation avec les objectifs et les priorités sectorielles et de développement. Cette fonction pourrait assister le PAM afin de renforcer ses capacités de communication dans la région en termes de protection de l'environnement. Elle pourrait renforcer la coopération régionale à travers la sensibilisation, le consensus et la mise en place de coalitions. Dans la mesure où les changements considérables dans les ajustements structurels de l'économie, la mobilité sociale et les changements technologiques devraient affecter la Méditerranée, ils influenceront la politique et l'intégration environnementale. Cette fonction pourrait de manière opérationnelle rapprocher tous les acteurs à travers un spectre pertinent et coordonner, affiner et évaluer les initiatives politiques et les programmes.

Une approche fonctionnelle du Forum pour la CMDD pourrait être utile pour étendre la capacité de la Méditerranée à toucher un large public et créer un soutien régional international plus puissant envers les activités, les plans et les programmes de l'intégration environnementale. Elle pourrait renforcer sa contribution aux efforts mondiaux vers le développement durable et particulièrement aux questions émergentes, en soulignant et en se fondant sur les particularités de la Région.

### ***Méthodes de travail***

Indépendamment du focus particulier, certaines priorités principales dans ce contexte doivent être prises en considération. Elles comprennent :

- L'établissement d'un système cohérent de suivi de la SMDD et son évaluation périodique à la CMDD afin qu'il y ait un retour approprié au niveau national.
- L'amélioration des synergies au niveau régional parmi les acteurs internationaux principaux y compris la mise en place d'une plateforme inter-agence des Nations-Unies.
- La mobilisation croissante du secteur privé, des acteurs et des parties civiles afin de participer à l'effort régional pour le développement durable.
- L'optimisation de la flexibilité dans l'organisation des activités de la CMDD afin de faire refléter les priorités de changement dans la poursuite mondiale et régionale du développement durable.

De plus, les éléments susmentionnés soulignent la nécessité d'amélioration dans la mobilisation et l'organisation (et dans les ressources) de la CMDD dans le futur. Les réflexions principales incluent :

- a. La rationalisation des activités de la CMDD et du PAM en profitant du contexte récemment développé de cycles quinquennaux (par exemple dans la SMDD, l'approche des écosystèmes, etc.) et l'établissement de priorité par l'agenda mondial ou international et régional.
- b. Le renforcement de la participation des acteurs concernés à travers l'amélioration des structures et la capacité à mobiliser des ressources.

### ***Conclusions***

Il est évident que la portée de la CMDD, les méthodes de travail et la composition doivent être évaluées de manière prudente et réorganisées afin d'atteindre les objectifs futurs du DD en Méditerranée. Un tel engagement est préalable au mandat et aux discussions en cours sur le renforcement de la gouvernance.

**Annexe 1. Tableau 1: Résumé des caractéristiques des fonctions potentielles de la CMDD**

	<b>FORUM</b>	<b>CONSEIL CONSULTATIF</b>	<b>GROUPE DE RÉFLEXION</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Rôle principal</b>	Un « brise-lames » d'idées et de conflits	Consultation	Prévoyance	Raisons et fonctions primaires pour le PAM
<b>Orientation</b>	Soutien politique  Fonction extravertie	Efficacité administrative  Fonction d'extension	Intelligence  Introverti	Objectifs
<b>Fonctions</b>	Établissement de consensus  Communication Sensibilisation	Lissage et extension des politiques environnementales	Analyse politique et perspectives régionales Soutien aux décisions	Objectifs
<b>Questions/ thèmes</b>	Discuter des problèmes de développement/environnement, opportunités et conflits	Recherche de l'intégration environnementale	Analyse en profondeur de l'agenda des politiques  Questions futures	Objectif opérationnel pour le PAM
<b>Résultats attendus</b>	Sensibilisation mondiale et régionale sur le développement de la méditerranée et les questions environnementales	Sensibiliser le public et l'administration sur les questions environnementales  Partage d'infos parmi les pays PAM	Sensibiliser les Ministères de l'environnement sur les questions futures à long terme	Utiles à la CdP
<b>Conditions opérationnelles</b>	Autonomie  Discussions  Petit secrétariat  Assistance organisationnelle externe	Consultatif pour le PAM  Focalisation sur l'analyse des politiques  Petit secrétariat/Comité exécutif	Indépendance  Consultatif pour le PAM  Garantir une contribution de grande qualité  Unité obligatoire	Les éléments basiques sont les opérations
<b>Organisation et structure</b>	Haut niveau Structure détachée et vaste	Standard basé sur la CdP/ Points focaux?  Extensions ad hoc	Ad hoc sur la base des questions	
<b>Participation</b>	Représentation vaste Société civile et privée Autres ministères Forums politiques	Représentations étendues  Autres ministères ONG environnementales	Communauté scientifique  Experts éminents	Adhérents
<b>Établissement de l'Agenda</b>	Questions mondiales	CdP mondial/régional	PAM mondial/régional	Facteurs moteurs
<b>Fréquence</b>	Une fois tous les deux ans	Une fois par an	Deux fois par an	Ressources nécessaires

**Annexe 2: Tableau 2 Analyse SWOT**

	<b>FORUM</b>	<b>CONSEIL CONSULTATIF</b>	<b>GROUPE DE RÉFLEXION</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Forces</b>	Longue coopération dans PAM  SMDD	Longue coopération dans PAM  SNDD  Structure existante de la CMDD	Expérience existante dans certains composants du PAM	
<b>Faiblesses</b>	Absences d'acteurs régionaux	Manque d'expérience  Influence limitée des Ministères de l'environnement dans les structures de l'administration publique  Absence d'acteurs	Capacité « d'exploiter »  Capacité régionale limitée et déséquilibrée	
<b>Opportunités</b>	Amener les questions environnementales et de développement en Méditerranée au premier plan de l'agenda international  Renforcer le PAM Attirer des fonds  Se fonder sur la particularité du dossier de coopération du PAM	Se fonder sur la particularité du dossier de coopération du PAM	Contribution à un agenda mondial  Établissement du PAM en tant que modèle sur les Mers régionales	
<b>Menaces</b>	Perdre du terrain  Perte de focalisation sur la Med. dans l'agenda mondial  Une multitude d'acteurs et d'activités travaillant à des objectifs opposés	Une multitude d'acteurs dans la Med.  Restructuration et focalisation économique  Concurrence en raison de la rationalisation de la gouvernance	Concurrence externe  Perte de focalisation sur les questions régionales	